



B E T W E E N :

E N T R E :

CHERISE CRABBE

CHERISE CRABBE

APPELLANT

APPELANTE

- and -

-et-

ADAM DEMERCHANT

ADAM DEMERCHANT

RESPONDENT

INTIMÉ

Motion heard by:
The Honourable Justice Green

Motion entendue par :
l'honorable juge Green

Date of hearing:
November 17, 2025

Date de l'audience :
le 17 novembre 2025

Date of decision:
November 17, 2025

Date de la décision :
le 17 novembre 2025

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

Cherise Crabbe on her own behalf

Cherise Crabbe en son propre nom

For the respondent:
Jonathan Martin

Pour l'intimé :
Jonathan Martin

DECISION

DÉCISION

Following a status hearing, held pursuant to Rule 62.15.1, the appeal is dismissed without costs.

À la suite de la tenue d'une audience sur l'état de l'instance conformément à la règle 62.15.1, l'appel est rejeté sans dépens.